



LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentants des médias

FETE DES VENDANGES 2008

Accessibilité à la Fête des Vendanges pour les usagers de la route

Des mesures particulières en matière de circulation et de stationnement seront prises dans le cadre de la Fête des Vendanges. Il est avant tout vivement recommandé aux personnes se rendant au cœur de la fête d'utiliser les transports publics. Le badge de soutien de la Fête des Vendanges fait office de titre de transport, valable exclusivement sur le réseau TN et les bus TRN du Val-de-Ruz. Pour les trajets en train, un billet spécial est vendu dans les gares CFF et TRN du canton de Neuchâtel.

La police prie les usagers de la route de bien vouloir respecter les restrictions mises en place et faciliter dans tous les cas le passage des véhicules d'urgences et des transports publics. Tous les véhicules en stationnement interdit seront mis en fourrière, aux frais du propriétaire.

Stationnement en parkings souterrains

Les cinq parkings couverts situés au centre-ville seront facilement accessibles. Ainsi, l'accès au parking du Seyon sera assuré par la rue des Bercles et la rue de l'Ecluse. L'accès au parking de la Place Pury sera possible par le tunnel de Prébarreau et la RC5 ouest. On se rendra au parking de la Gare par la rue des Fahys en venant de l'est, la rue des Sablons, l'Avenue de la Gare et le Faubourg de la Gare depuis l'ouest. L'entrée au parking de la Place du Port ne se fera que par l'est, soit par l'Avenue du Premier-Mars. Ce parking étant situé sur le parcours du corso fleuri, il ne sera pas accessible le dimanche de 04h00 à 18h30 environ. Toutefois, il est possible de le quitter jusqu'à 9h00. Enfin, le parking du Complexe de la Maladière sera atteignable en est par la sortie « Maladière » de l'autoroute et au nord par la rue de Gibraltar.

Le vendredi dès 18h00, le stationnement se fera en priorité dans les parkings de la Place Pury, du Seyon, de l'Ecluse, de la Gare de la Place du Port et de la Maladière. L'état d'occupation des parkings couverts est communiqué en permanence aux automobilistes par des panneaux lumineux se trouvant aux entrées de ville. Lorsque ces parkings seront complets, d'autres surfaces de stationnement seront mises en service sur voirie.

Stationnement sur voirie

Le parcage sera autorisé aux endroits habituels les jeudi 25 et vendredi 26 septembre jusqu'à 17h30.

A l'Est, vendredi dès 18h30, samedi dès 13h30 ainsi que dimanche dès la fin de matinée, le parcage est autorisé par la police à partir du parking de la Maladière. Il s'étendra aux secteurs des piscines du Nid-du-Crô, pour se prolonger sur la route des Falaises et éventuellement la route des Gouttes-d'Or. A l'entrée ouest de la ville, il n'y aura pas de zone de stationnement spécifique pour l'événement sur voirie. Les véhicules en stationnement interdit pourront être déplacés et mis en fourrière, aux frais du propriétaire.

Circulation

Le trafic de transit pourra emprunter la A5 par les tunnels dans les deux sens durant les trois jours de fête.

Pour le trafic urbain, une déviation sera mise en place du vendredi 26 septembre dès 17h30 à la nuit du dimanche 28 au lundi 29 septembre. Le secteur de l'Avenue du Premier-Mars, entre la Place Numa-Droz et la sortie du parking du Port, verra une modification des habitudes dans le sens où dès 16h45 des mesures restrictives seront effectives. En effet, le trafic sera limité à 20km/h et rabattu sur les deux voies centrales afin de permettre le montage des stands. La police conseille vivement de ne plus emprunter cette artère à partir de 16h30 le vendredi 26.

Dès le jeudi 25 septembre à 7h00 et jusqu'au lundi 29 septembre à 06h00, la circulation sera interdite dans la zone piétonne. Seuls les autorisations de circuler en zone piétonne ainsi que des macarons spéciaux, accordés par la Direction de la police, resteront valables pour des missions spécifiques. Ainsi, les véhicules munis de macarons ad hoc auront accès à la zone piétonne et à l'enceinte de la fête.

La Direction de la Sécurité souhaite une agréable fête des vendanges à tous.

Neuchâtel, le 15 septembre 2008.